

## CONDITIONS GÉNÉRALES

*Dans ce document, la forme masculine est utilisée pour faciliter la lecture.*

**Les présentes conditions générales s'appliquent à toute l'offre de cours du CIP. Des indications spécifiques à certains cours les complètent.**

### 1. Conditions d'admission

Le participant s'engage à vérifier qu'il remplit bien les prérequis exigés par le cours auquel il s'inscrit. En cas de doute, il est de sa responsabilité de contacter le CIP avant de finaliser l'inscription.

### 2. Modalités d'inscription

Une inscription doit être effectuée via un formulaire en ligne ou au moyen d'un bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet. Elle est considérée comme définitive lorsque la confirmation est envoyée par le CIP et a valeur de contrat au sens du Code des obligations (CO).

Le descriptif de chaque cours précise si des frais de dossier sont nécessaires pour confirmer l'inscription.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée ou selon les critères précisés dans le descriptif de cours.

La notion de « délai d'inscription » indiquée dans les documents correspond à la date à laquelle le cours est confirmé ou annulé.

Il est possible de s'inscrire à un cours tant que le formulaire en ligne reste accessible.

### 3. Conditions de paiement et remboursement

1. Sauf mention spécifique dans le descriptif du cours, le paiement doit être effectué avant le début du cours.
2. Le non-paiement du montant du cours dans les délais impartis n'est pas considéré comme un désistement et des frais de rappel sont appliqués. Le montant de ces frais est indiqué dans la lettre de rappel.
3. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, le CIP se réserve le droit de suspendre l'accès au cours, aux examens ainsi qu'à la délivrance des titres et attestations jusqu'à réception du paiement complet.
4. Les situations particulières sont examinées au cas par cas.
5. Une attestation de paiement peut être délivrée sur demande, mais uniquement pour les factures payées et émises au nom du participant.
6. Les remboursements s'effectuent exclusivement par virement bancaire. Pour les cours payés en ligne, ils sont traités uniquement après l'expiration du délai de contestation lié au moyen de paiement utilisé.

### 4. Cas de force majeure

Est considéré comme un cas de force majeure tout événement imprévisible, extérieur et insurmontable rendant objectivement impossible ou excessivement difficile la participation au cours. À titre indicatif, sont notamment reconnus comme cas de force majeure :

- catastrophe naturelle (tempête, inondation, tremblement de terre)
- épidémie ou pandémie officiellement reconnue (quarantaine, confinement décrété)

- maladie ou accident grave du participant, sur présentation d'un certificat médical
- maladie ou accident grave d'un enfant nécessitant une garde, sur présentation d'un certificat médical
- décès d'un proche direct
- décision officielle ou disposition légale empêchant la participation.

Dans ces situations, un remboursement partiel, total ou un report de la participation pourra être envisagé, sous réserve d'une évaluation individuelle. Les éventuels frais de dossier restent dus.

## **5. Conditions d'annulation**

1. Tout désistement doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un désistement effectué avant le délai d'inscription ne donne lieu à aucuns frais, sauf mention explicite contraire dans le descriptif de cours.
3. En cas de désistement après le délai d'inscription, des frais d'annulation sont appliqués et calculés comme suit :
  - Si le désistement survient plus de XX\* jours avant le début du cours : 40% du prix du cours.
  - Si le désistement survient dans les XX\* jours avant le début du cours : 80% du prix du cours.
  - Si le désistement survient une fois le cours commencé : 100% du prix du cours.
4. Si des frais de dossier sont mentionnés dans le descriptif de cours, ils restent dus même en cas d'annulation pour cause de force majeure. Ce montant est déduit des frais d'annulation calculés selon la clause 3.
5. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

*\* Se référer au descriptif de cours pour le nombre de jours.*

## **6. Report d'inscription**

Le report d'inscription est soumis aux mêmes conditions que l'annulation d'une inscription, sous réserve d'une approbation explicite de l'organisateur qui évalue chaque demande au cas par cas.

## **7. Absences, abandons**

Les absences et abandons ne donnent droit à aucune compensation, à moins qu'une situation exceptionnelle ou un cas de force majeure ne soit démontré.

## **8. Exclusion**

Le CIP se réserve le droit d'exclure un participant pour des motifs allant à l'encontre des valeurs de l'institution.

## **9. Supports et propriété intellectuelle**

Le CIP et ses partenaires détiennent tous les droits de propriété intellectuelle sur les contenus et supports pédagogiques fournis dans le cadre des cours, que ce soit sous forme écrite, électronique ou orale. Toute reproduction, diffusion ou transformation de ces supports à des fins autres que celles prévues dans le cadre du cours est interdite sans l'accord écrit préalable du CIP.

## **10. Attestation et titres délivrés**

Une attestation est délivrée aux participants qui peuvent justifier d'un taux de fréquentation répondant aux conditions spécifiées dans le descriptif du cours concerné et sous réserve de l'acquittement intégral de la finance du cours.

Certains cours peuvent également mener à l'obtention d'une certification. Les modalités sont détaillées dans le règlement concerné.

## **11. Copie et duplicata**

Sur demande écrite, une copie ou un duplicata d'attestation ou certificat peut être établi. Contrairement à une copie qui est gratuite, un émolument de CHF 50.00 est exigé pour un duplicata.

## **12. Services en ligne**

Certains cours donnent droit à l'utilisation de logiciels ou services en ligne. Les identifiants fournis sont individuels et confidentiels : leur partage, transmission ou divulgation à des tiers est strictement interdit. En cas de perte ou de vol, le participant doit en avertir immédiatement le CIP.

## **13. Protection des données**

Les données personnelles des participants, partenaires et clients sont collectées et traitées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et son ordonnance d'exécution (OPDo).

Le CIP est responsable du traitement des données collectées et traitées dans le cadre de l'utilisation de ses sites web, ainsi que pour la gestion, la promotion et la vente de ses programmes de formation.

Pour toute question relative aux traitements de données effectuées ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez vous référer à nos Déclarations de protection des données disponibles sur nos sites web.

## **14. Enregistrements audiovisuels et droit à l'image**

### **14.1. Enregistrements vidéo et audio**

Il est interdit, sans le consentement préalable du CIP, du formateur et des participants, de procéder à des enregistrements vidéo ou audio à des fins de diffusion publique.

Le participant reconnaît que, lors de certains cours ou événements, son image et sa voix peuvent être enregistrées à des fins pédagogiques. Ces enregistrements sont utilisés uniquement dans le cadre des cours proposées par le CIP et ne peuvent être exploités à d'autres fins sans l'accord exprès du participant. Ils sont la propriété exclusive du CIP.

Le participant a la possibilité de refuser d'être enregistré ou filmé, sans que cela n'ait d'impact sur son inscription ou sa participation au cours. Il doit en informer le CIP avant le début du cours.

### **14.2. Droit à l'image en lien avec la classe virtuelle**

Durant son cursus, le participant peut être amené à participer à des classes virtuelles nécessitant l'utilisation de sa webcam, à des cours présentiels ou à des événements CIP.

Lors de ces regroupements, son image et sa voix peuvent être enregistrées dans l'objectif de mettre à disposition les classes virtuelles en lecture différée aux participants absents ou à des fins d'évaluation.

Le contenu audiovisuel produit sera diffusé par tout moyen ou support connu ou à venir, sur la plateforme, ceci à des fins uniquement pédagogiques.

L'enregistrement est réalisé sous l'autorité du Centre interrégional de perfectionnement CIP, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée exerce l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement.

L'œuvre/l'enregistrement demeure sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à des tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite ou non prévue ci-avant de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du participant, susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte défini, l'enregistrement ne peut donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

#### **14.3. Droit à l'image en lien avec une vidéo**

Selon les cours, une vidéo de présentation ou mettant en œuvre le participant dans son contexte peut être demandée à des fins pédagogiques. L'œuvre/l'enregistrement demeure sa propriété exclusive.

Le bénéficiaire de l'autorisation (CIP, Tramelan), s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à des tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite ou non prévue ci-avant de la vidéo, susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

#### **15. Modifications des programmes, prix et conditions générales**

Le CIP se réserve en tout temps le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix et des conditions générales.

#### **16. Loi et for**

Toutes les relations juridiques avec le CIP sont soumises au droit suisse. En cas de litige, le for juridique est le siège du CIP, à 2720 Tramelan, sauf si les parties conviennent d'un autre for compétent.

Tramelan, juillet 2025

*Cette version annule et remplace les précédentes.*